

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_230 : DISSOLUTION DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC, GIP
ACTION CONTRAT DE VILLE ALBIGEOIS - MODALITÉS FUTURES DE
FONCTIONNEMENT DES CONSEILS CITOYENS

L'an deux mille vingt , le quinze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 15 décembre 2020 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur David DONNEZ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Monsieur Jacques ROUSSEL

Membre excusé : Monsieur Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Gilbert HANGARD (pouvoir à Anne GILLET VIES), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

N° DEL2020_230 : DISSOLUTION DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC, GIP ACTION CONTRAT DE VILLE ALBIGEOIS - MODALITÉS FUTURES DE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS CITOYENS

Pilote : Politique de la ville

Madame Naïma MARENGO, rapporteur,

Le GIP Action Contrat de ville Albigeois a été maintenu au démarrage du Contrat de ville en cours car il était, entre-autre, structure porteuse du PRE qui s'est poursuivi aussi sur Saint-Juéry jusqu'en 2018. Depuis, la Région et le Département se sont retirés du cofinancement de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS). La préfecture a donc proposé qu'il soit dissout au terme de 2020.

L'assemblée générale du GIP, réunie le 20 novembre 2020, a voté la dissolution du GIP, décidé de la dévolution des fonds qu'il gère et le fonctionnement à venir des conseils citoyens.

Le GIP cesse toute activité au 31 décembre 2020. Le début 2021 sera mis à profit pour clôturer l'exercice 2020 et remplir toutes les formalités relatives à la dissolution qui interviendra par arrêté préfectoral au premier mars 2021.

Dans sa délibération N°6 du 20 novembre 2020, figurant en annexe, l'assemblée générale du GIP action Contrat de ville Albigeois a approuvé les dispositions suivantes :

Au titre de la dissolution du GIP action Contrat de ville Albigeois :

- La dissolution du GIP action Contrat de ville Albigeois interviendra au 1er mars 2021.
- La nomination de madame Naïma MARENGO, présidente du GIP action Contrat de ville Albigeois, et de Sylvie CRESPO en tant que liquidateurs.

Au titre de la dévolution des trois Fonds :

- La dévolution, de la gestion du Fonds propre (Fonds de roulement) du GIP, du Fonds conseil citoyen et du Fond de Participation des Habitants, à la communauté d'agglomération de l'Albigeois qui inscrira les crédits à la date de la dévolution sur des lignes budgétaires spécifiques dédiées.
- Le Fonds propre sera utilisé pour financer des actions exclusivement associatives, des programmations 2021 et 2022 du contrat de ville, sur les quartiers de la politique de la ville d'Albi et de veille active de Saint-Juéry.
- Le Fonds conseil citoyen sera utilisé pour financer le fonctionnement des trois instances des quartiers de la politique de la ville d'Albi et pour abonder des projets impliquant les conseils citoyens et mis en œuvre dans les quartiers prioritaires.

- Le Fonds de Participation des Habitants sera utilisé pour financer des actions portées par des habitants, des quartiers de la politique de la ville d'Albi ou de veille active de Saint-Juéry, non regroupés en association.
- L'application des dispositions, figurant aux règlements d'usages qui peuvent exister par ailleurs, n'est pas remise en question par la dévolution de la gestion de ces fonds, à la communauté d'agglomération de l'Albigeois.
- En cas de de déficit constaté à la clôture des comptes 2020 : Les crédits nécessaires seront prélevés sur le fonds propre du GIP (fonds de roulement) ; en cas d'insuffisance de celui-ci les crédits nécessaires seront prélevés, dans l'ordre, sur le Fonds de Participation des Habitants puis sur le Fonds conseil citoyen. Si une dette venait à persister l'ensemble des Fonds étant épuisé, les dispositions de l'article 12 de la convention constitutive s'appliqueraient en la matière.

Au titre de la gestion future des conseils citoyens :

- Le dispositif d'accompagnement des conseils citoyens sans structure porteuse et suivant le schéma figurant en annexe.
- La création, par le récipiendaire du fonds conseil citoyen, d'une régie d'avance et la désignation d'un régisseur et un régisseur suppléant, pour l'accompagnement à la demande, et notamment permettre le règlement des dépenses de fonctionnement des conseils citoyens.

En outre, l'assemblée générale du GIP action Contrat de ville Albigeois a décidé que :

- La période du 21 novembre 2020 au 1er mars 2021 sera mise à profit pour clôturer les comptes de l'exercice 2020 et remplir toutes les démarches inhérentes à la dissolution du GIP action Contrat de ville Albigeois.
- Au plus tard au 1er mars 2021, sera faite la dévolution, à la communauté d'agglomération de l'Albigeois, des crédits attachés au Fonds propre (Fonds de roulement) du GIP, au Fonds conseil citoyen et au Fonds de Participation des Habitants. Les montants dévolus seront ceux constatés après la clôture des comptes de l'exercice 2020.
- Que le Groupement d'Intérêt Public, GIP action Contrat de ville Albigeois, cesse toute activité à compter du 31 décembre 2020.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

VU la délibération N°6 de l'assemblée générale du GIP action Contrat de ville Albigeois en date du 20 novembre 2020, annexée à la présente délibération,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1er décembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 43 voix pour, 5 voix contre

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

PREND ACTE de la dissolution du GIP action Contrat de ville Albigeois et les dispositions s'y rattachant telles qu'énoncées ci-avant,

DIT que les fonds de roulement du Fonds conseils citoyens, du Fond de participation des Habitants sont dévolus à la communauté d'agglomération de l'Albigeois selon les modalités précitées,

APPROUVE le dispositif d'accompagnement des conseils citoyens sans structure porteuse et suivant le schéma figurant en annexe, la création, d'une régie d'avance et la désignation d'un régisseur et d'un régisseur suppléant, pour l'accompagnement à la demande, et le règlement des dépenses de fonctionnement des conseils citoyens.

Pour extrait conforme,
Fait le 15 décembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL